

ASIE / PACIFIQUE

CÔTE DE NINGALOO

AUSTRALIE



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

CÔTE DE NINGALOO (AUSTRALIE) – ID No. 1369

RECOMMANDATION DE L'UICN À LA 35^e SESSION : Inscrire en partie le bien au titre des critères naturels et renvoyer l'autre partie à l'État partie

Principaux paragraphes des Orientations :

77 Le bien remplit au moins un des critères naturels.

78 Le bien remplit les conditions d'intégrité et dispose d'un système de protection et de gestion approprié, en partie.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN : 15 mars 2010.

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Suite à la réunion du Groupe d'experts du patrimoine mondial de l'UICN, l'État partie a été prié de fournir des informations complémentaires le 4 janvier 2011. Ces informations ont été reçues le 16 février 2011. En outre, le 28 février 2011, l'État partie a soumis, par écrit, au Centre du patrimoine mondial, une demande d'ajustement mineur des limites.

c) Littérature consultée : CALM (Western Australian Department of Conservation and Land Management) (2005). **Management Plan for the Ningaloo Marine Park and Muiron Islands Marine Management Area 2005–2015.** Management Plan 52, CALM, Perth, Australia. CALM (2010). **Cape Range National Park Management Plan 2010.** CALM, Perth, Australia. Colman, J. (1997). **Whale shark interaction management, with particular reference to Ningaloo Marine Park.** Western Australian Department of Conservation and Land Management, Marine Conservation Branch. Fremantle. DEC (2010). **Ningaloo Coast World Heritage Nomination.** Det Norske Veritas, (2001). **Coral Coast Resort Qualitative Risk Assessment.** Prepared for Coral Coast Marina Development Pty. Ltd DEWHA (2010). **Ningaloo Coast Consultation History 2006-2010.** Report provided specifically for IUCN assessment purposes. DEWHA (2010). **World Heritage Nomination Q and A.** Environment Australia, 2002. **Ningaloo Marine Park (Commonwealth Waters) Management Plan.** Environment Australia, Everton Park, Queensland. EPCH (Environmental Protection and Heritage Council) (2009). **Ningaloo Coast Strategic Management Framework.** Gillespie Economics, 2008. **Economic activity of Australia's world heritage areas: final report.** Gillespie Economics, BDA Group. Humphreys, W. F. (ed) (1993). **The Biography of Cape Range Western Australia.** Nahan, M. D. (2010). **The Department of Environment and Conservation's Management of Former Pastoral Leases.** Report No. 4. State Law Publisher, Perth, WA. Strategen

Environmental Consultants Pty Ltd. (2008). **Review of Ningaloo Coast Management Plans against national and international requirements for the protection of potential World and National Heritage values.** Prepared for the Department of Environment and Conservation. Strategen Environmental Consultants Pty Ltd. (2009). **Ningaloo Coast Unallocated Crown Land Management Framework.** Prepared for the Department of Environment and Conservation. Seminoff, J. (2002). **Shire of Exmouth, DEC and National Parks and Nature Conservation Authority, 1999. Jurabi and Bundegi coastal parks and Muiron Islands management plan 1999.** Perth, Australia. URS Australia Pty Ltd. (2001). **Environmental Management Plan for RAAF Learmonth and Associated Properties 2001.** Prepared for Department of Defence. WAPC (Western Australian Planning Commission) (2004). **Ningaloo Coast Regional Strategy: Carnarvon to Exmouth.** WAPC, Perth, Australia. World Heritage Consultative Committee (2004). **Report on a proposal to nominate the North West Cape - Ningaloo reef area for inscription on the World Heritage list.** Final report, Government of Western Australia.

d) Consultations: onze évaluateurs indépendants ont été consultés. Durant la mission sur le terrain, des consultations approfondies ont eu lieu, notamment avec des représentants des organes de gestion, des administrateurs du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'État, des représentants d'institutions universitaires, d'organisations non gouvernementales et de groupes culturels.

e) Visite du bien proposé : Ameer Abdulla et Rainer von Brandis, octobre 2010.

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : 29 avril 2011.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé se trouve sur le littoral reculé d'Australie-Occidentale, là où l'océan Indien oriental rencontre le continent australien. La totalité du bien proposé (708'350 hectares) contient des valeurs et des

caractéristiques marines (71%) et terrestres (29%) interconnectées. La Côte de Ningaloo abrite un important système récifal proche du rivage et un système karstique calcaire directement adjacent, avec les habitats et les espèces associés, le long d'un littoral aride. Le bien proposé est remarquable parce que ses espèces terrestres présentent un taux d'endémisme élevé, et ses espèces marines une diversité et une abondance élevées.

Le récif de Ningaloo, qui s'étire sur 290 km, est un des récifs frangeants proches du rivage les plus longs du monde. Bien que, selon certaines définitions, Ningaloo ne serait pas considéré comme un véritable récif-barrière, le secteur marin contient une haute diversité d'habitats : lagon, récif, zone pélagique, pente continentale et plateau continental en particulier. On trouve aussi dans le bien des systèmes intertidaux tels que des berges rocheuses, des plages de sable, des estuaires et des mangroves. La profondeur de l'eau va de 5 à 30m sur le récif et jusqu'à 500m en haute mer. La portion «barrière» continue du récif mesure environ 200 km et comprend un lagon d'une largeur de 200 à 7'000m. Au nord et au sud de ce récif «barrière» continu, se trouvent des récifs frangeants et des bancs de récifs qui constituent un habitat récifal additionnel de 100 km de long.

Les différents habitats n'abritent pas seulement une diversité élevée d'espèces mais, ensemble, forment des paysages terrestres et marins divers et extrêmement esthétiques. L'une des principales caractéristiques du site, quoique moins évidente, est la chute rapide de la profondeur dans la partie nord pour former un étroit plateau continental rapprochant, de façon inaccoutumée, le rebord du plateau du rivage. Par contraste, à l'extrémité sud du parc marin et du bien proposé, le plateau continental s'étend sur plus de 30 km à partir de la côte.

L'habitat marin dominant entre tous est le récif de Ningaloo qui abrite une faune et une flore marines aussi bien tropicales que tempérées, avec de nombreuses espèces à la limite de leur distribution ou présentes à des latitudes atypiques par rapport à ce qui est normalement considéré comme leur aire de répartition biogéographique. Cette zone de transition exceptionnelle est le résultat du mélange entre le courant froid ouest-australien qui coule vers le nord et le contre-courant chaud de l'océan Indien ou courant de Leewuin. La diversité des coraux est très élevée (300 espèces), tout comme celle des poissons de récif (738 espèces), des mollusques (655 espèces), des crustacés (600 espèces) et de la multitude de plantes marines (1'000 espèces). Compte tenu de l'emplacement particulier et de l'océanographie, les espèces marines tropicales de Ningaloo sont transportées beaucoup plus loin que normal vers le sud, dans certains cas jusqu'à la Grande baie australienne. Un exemple semblable est le réseau de récifs des îles Houtman Abrolhos, les récifs coralliens véritables les plus méridionaux de l'océan Indien et l'un des réseaux

récifaux se trouvant à la latitude la plus haute du monde, à 600 km au sud du bien proposé.

Le bien proposé est reconnu pour ses immenses agrégations annuelles de requins-baleines qui, selon les estimations, compteraient entre 300 et 500 spécimens. Les requins-baleines se rassemblent généralement entre mars et juin lors de phénomènes massifs de reproduction corallienne et d'augmentations saisonnières localisées de la productivité.

Parmi les reptiles marins, il y a six espèces de tortues marines ainsi que l'aipysure lisse ou serpent vert (*Aipysurus laevis*). Cette diversité extraordinaire de tortues marines est liée à la position du bien, à l'écotone entre les eaux tropicales et les eaux tempérées. Selon les extrapolations faites à partir des données disponibles, il y aurait environ 10'000 nids le long de la côte chaque année. C'est un chiffre important aux niveaux national, régional et mondial.

Les raies manta ont été observées dans la réserve et sont présentes sur les récifs extérieurs. Dix-neuf espèces de requins, dont le requin océanique, le requin tigre, le requin bleu et le requin gris de récif, sont également présentes dans les eaux plus profondes. La zone pélagique abrite d'immenses bancs de poissons, notamment des carangues, des thons, des maquereaux, des marlins et des voiliers dont beaucoup, compte tenu de l'étroitesse du plateau continental, approchent bien plus près du rivage qu'ailleurs dans le monde.

En outre, des dugongs et des dauphins fréquentent régulièrement les lagons et autres zones marines tout comme huit espèces de cétacés dont on a documenté un record total de 20 espèces. Le bien proposé est remarquable pour la présence de mégaptères qui passent deux fois par an, durant leur migration annuelle entre leurs lieux de mise bas au large de la côte de Kimberley et leurs lieux de nourrissage dans l'Antarctique. Des baleines bleues et des cachalots ont été observés au large du bien proposé tout comme le petit rorqual, la baleine de Bryde, la baleine franche du Sud et l'orque. Les dauphins à bosse et les dauphins de l'Indo-Pacifique sont aussi relativement communs dans la région.

De récents travaux de recherche ont révélé une grande diversité d'espèces démersales dans le parc marin, y compris de nombreuses espèces jamais décrites en Australie et même nouvelles pour la science. Les éponges dominent les communautés des eaux plus profondes et vivent parmi les coraux mous et les algues. Le nombre élevé de 155 espèces d'éponges et 25 nouvelles espèces d'échinodermes ainsi que des formes inhabituelles trouvées dans les jardins d'éponges divers renforcent l'importance de la région.

La principale caractéristique terrestre de la Côte de Ningaloo est le vaste système karstique et le réseau de grottes et de cours d'eau souterrains de Cape Range. Les paysages karstiques se caractérisent par des cours

d'eau qui disparaissent dans le sol, des grottes, des dépressions fermées, des vallées sèches, des gorges, des ponts naturels, des affleurements rocheux striés et de grandes sources. La péninsule de Cape Range, à l'intérieur du bien proposé de la Côte de Ningaloo, est caractérisée par du calcaire karstique, résultat du dépôt de squelettes de la faune marine durant des millions d'années dans ce qui est aujourd'hui un terrain relevé d'où la mer s'est retirée. Le système karstique comprend des centaines d'éléments distincts tels que 535 grottes, 180 dolines et 5 masses d'eaux souterraines permanentes. Actuellement, sous le terrain aride, se trouve un important réseau de grottes, de conduits, de cours d'eau souterrains, de mares et d'aquifères qui abritent une diversité d'espèces aquatiques souterraines. Plus de 80 taxons souterrains ont été répertoriés, dont 75 vivent exclusivement sous la terre, confinés à des habitats souterrains. Outre le grand nombre d'arthropodes, il y a deux espèces de poissons souterrains. Les espèces de la faune souterraine hautement spécialisée témoignent de la réponse de l'évolution à long terme à un milieu et à un habitat hostiles. L'histoire biogéographique et l'histoire géologique de la région, y compris les mouvements des supercontinents, l'émergence du Range hors de la mer et la karstification ultérieure, sont illustrées par la faune souterraine et la distribution des communautés karstiques.

La péninsule de Cape Range appartient à l'écorégion de Broussailles xériques de Carnarvon reconnue par le WWF pour la richesse et l'endémisme élevés des espèces, en particulier des oiseaux et des reptiles.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

La Côte de Ningaloo est proposée au titre des critères (vii), (viii) et (x), pour ses valeurs naturelles marines et terrestres, en tant que vaste récif corallien frangeant comprenant un grand lagon et les eaux profondes du plateau continental jouxtant un vaste système karstique terrestre. L'analyse comparative est axée sur les écosystèmes côtiers des zones arides et les valeurs marines et compare les mérites de la Côte de Ningaloo avec ceux d'un grand nombre de biens du patrimoine mondial et autres sites.

Les caractéristiques clés du point de vue du critère (vii) sont les immenses rassemblements de requins-baleines (*Rhincodon typus*) ainsi que les agrégations importantes d'autres espèces de poissons et de mammifères marins, le contraste et la beauté d'un littoral aride dans le contexte d'un paysage marin et d'un récif spectaculaire. Les agrégations rares de requins-baleines, le plus grand poisson du monde, sont une des principales caractéristiques soulignées au titre de ce critère. Bien qu'il y ait des agrégations de requins-baleines ailleurs dans le monde, comme par exemple aux Seychelles, à Djibouti, en Thaïlande et au Belize, avec une périodicité prévisible, la reproduction massive des coraux et les remontées saisonnières de matières nutritives

entraînent, à Ningaloo, un pic de productivité qui attire quelque 300 à 500 spécimens, ce qui est le plus gigantesque rassemblement de requins-baleines décrit au monde.

Les agrégations les plus exceptionnelles d'une seule espèce ont contribué à la justification de l'inscription de la Réserve de biosphère du papillon monarque (Mexique) bien que la présence d'une seule espèce ne suffise généralement pas pour justifier la valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs autres biens sont également reconnus pour un rassemblement important d'une seule ou de plusieurs espèces comme le Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie), les Fjords de l'Ouest de la Norvège (Norvège) et les Îles et aires protégées du Golfe de Californie (Mexique). Parmi les autres exemples, on peut citer les Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas, connues pour leurs grands bancs résidents de dauphins ainsi que le Parc de la zone humide d'iSimangaliso (Afrique du Sud) où l'on peut observer d'immenses sites de nidification de tortues marines.

Bien des caractéristiques de la Côte de Ningaloo sont comparables à celles d'autres lieux. D'un point de vue esthétique et en termes de beauté des paysages terrestres et marins, c'est un mélange rare de milieux marins, terrestres et côtiers quasi intacts qui rendent le bien proposé exceptionnel. En outre, le paysage sous-marin luxuriant et coloré offre un contraste marqué et spectaculaire avec la partie terrestre aride et rude.

En ce qui concerne le critère (viii), le dossier de proposition reconnaît que tous les éléments de biogéographie et de géologie peuvent être observés ailleurs mais argumente qu'il n'existe pas de système calcaire complet et intégré comparable. Les principales caractéristiques décrites sont les masses d'eau connectées à l'océan par des liens souterrains (systèmes anchialins) qui abritent une faune, y compris des espèces aquatiques vivant dans des grottes et inféodées à des habitats d'eaux strictement souterraines, loin des secteurs ouverts à la lumière du jour (stygofaune).

Un récent rapport thématique technique de l'UICN souligne que les importants systèmes karstiques et les milieux arides, semi-arides et périglaciaires de la région géographique d'Australasie et du Pacifique Sud sont mal représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Le rapport recommande que les propositions futures accordent une attention particulière aux zones karstiques restant dans ces régions et/ou environnements. La Côte de Ningaloo est un exemple de système karstique dans la région d'Australasie et dans un milieu aride. C'est la biodiversité qui se trouve au-dessus et au-dessous du sol dans les paysages et caractéristiques karstiques plutôt que la géologie elle-même qui fait de Ningaloo un site à part du point de vue des valeurs terrestres.

Du point de vue de la biodiversité *in situ*, au titre du critère (x), les systèmes terrestres et marins sont tous les deux remarquables. Les conditions océanographiques de la Côte de Ningaloo abritent une large gamme d'espèces aussi bien tempérées que tropicales.

Le bien proposé se prête à comparaison avec Shark Bay, un bien du patrimoine mondial également situé en Australie-Occidentale, et comprenant aussi bien des parties terrestres que marines. La Côte de Ningaloo et Shark Bay appartiennent à la même écorégion marine prioritaire Global 200 du WWF appelée «Zone marine d'Australie-Occidentale» et présentent, dans cette région prioritaire, des caractéristiques exceptionnelles et distinctes telles que les récifs proches du rivage les plus longs (Ningaloo) et les prairies d'herbes marines les plus vastes et les plus riches en espèces (Shark Bay). Ningaloo possède des herbiers marins mais ils ne sont en aucun cas aussi vastes et aussi importants que ceux de Shark Bay. En revanche, bien qu'il y ait des communautés coralliennes à Shark Bay, elles ne forment pas de récifs et ne sont pas un élément clé du bien. Ningaloo ne contient pas de vastes peuplements de mangroves tandis que l'on trouve de petites zones de mangroves à Shark Bay. À la différence de Shark Bay, Ningaloo contient des zones d'eaux profondes et de moyenne profondeur dont les valeurs associées à des communautés trophiques comme, par exemple, des jardins d'éponges, sont potentiellement élevées et uniques du point de vue de la biodiversité.

Ningaloo et certaines parties de Shark Bay appartiennent aussi à la même écorégion terrestre prioritaire du WWF, la zone de «Broussailles xériques de Carnarvon». Ningaloo ne se trouve pas dans un point chaud de la biodiversité terrestre ni dans un centre de diversité des plantes alors que des secteurs de Shark Bay appartiennent au point chaud de la biodiversité terrestre d'Australie du Sud-Ouest et au Centre de diversité des plantes de la province botanique du Sud-Ouest, une distinction importante du point de vue des valeurs terrestres de la biodiversité. À la différence de Shark Bay, Ningaloo comprend d'importantes zones de karst aride avec des habitats et une faune souterrains associés.

Du point de vue de la conservation mondiale de la biodiversité, Ningaloo et Shark Bay partagent plusieurs caractéristiques, habitats et espèces exceptionnels. Toutefois, il y a aussi d'importantes différences dans les valeurs de biodiversité de ces deux sites, ce qui est une base suffisante pour justifier l'examen d'une inscription séparée. Du point de vue de la conservation, les liens biologiques et écologiques entre les deux sites méritent des recherches plus approfondies et devraient être pris en compte pour la gestion et la protection.

Sans tenir compte des mérites respectifs des processus géoclimatiques anciens et modernes qui compliquent les choses, on reconnaît généralement, dans les styles de paysages karstiques, des différences entre les zones

tropicales/subtropicales humides (par ex., karsts de l'Asie du Sud-Est des moussons), les déserts chauds (par ex., karsts arides et semi-arides d'Australie), la zone tempérée humide (par ex., le karst dinarique) et les régions de haute altitude ou froides de haute altitude (par ex., les karsts des Rocheuses canadiennes et de Sibérie). Cape Range est le seul système anchialin continental profond (masses d'eau enclavées et connectées à l'océan par un lien souterrain) décrit dans l'hémisphère Sud tandis que le système est relativement commun dans l'hémisphère Nord. La plupart des espèces anchialines ne peuvent être trouvées nulle part ailleurs dans l'hémisphère Sud et ne sont pas reliées à des communautés d'autres régions karstiques d'Australie. L'association entre la faune de forêts ombrophiles reliques et la stygofaune anchialine (petits invertébrés intégralement aquatiques) dans le même système de grottes est exceptionnelle.

Bien qu'elle soit secondaire à la faune souterraine aquatique et souterraine terrestre réellement exceptionnelle, la péninsule de Cape Range appartient à l'écorégion de Broussailles xériques de Carnarvon reconnue pour la richesse et l'endémisme extrêmement élevés des espèces, en particulier les oiseaux et les reptiles ainsi que pour plusieurs centres localisés de richesse et d'endémisme.

Bien que le critère (ix) ne soit pas invoqué dans la proposition, l'analyse comparative pour d'autres critères démontre que ce critère pourrait mériter une étude plus approfondie.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

La Côte de Ningaloo est située dans une région isolée, reculée et peu peuplée d'Australie-Occidentale et cet isolement a contribué à sa protection.

La région est placée sous trois niveaux de protection gouvernementale officielle. Le bien proposé comprend six aires protégées (Parc marin de Ningaloo, Zone de gestion marine des îles Muiron, Parc national de Cape Range, Réserve naturelle des îles Muiron, Parcs côtiers de Bundegi et Jurabi), des terres de la Couronne non attribuées, des concessions, des domaines francs et des terres du Ministère de la défense.

Comme le bien proposé est déjà classé zone de patrimoine national, il est soumis à la Loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité de 1999 (loi EPBC). Toute activité proposée à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la zone de patrimoine, qui pourrait avoir ou aura probablement un impact important sur les valeurs patrimoniales, nécessite une évaluation en vertu de la loi fédérale EPBC.

À l'exception du secteur du Parc marin de Ningaloo qui appartient au Commonwealth et des terres du Ministère

de la défense, le bien proposé relève aussi de la Loi sur la conservation des espèces sauvages (1950), la Loi sur la protection de l'environnement (1986), la Loi d'administration du territoire (1997), la Loi sur le patrimoine d'Australie-Occidentale (1990), la Loi sur le patrimoine aborigène (1972) et la Loi sur la conservation et l'aménagement du territoire (1984) (exception : les concessions pastorales). La totalité de l'élément marin relève de la Loi sur la gestion des ressources halieutiques (1994).

Le secteur marin du bien appartient au gouvernement du Commonwealth et au gouvernement de l'État. Les terres appartiennent au gouvernement du Commonwealth (Ministère de la défense, ± 5%), au gouvernement de l'État (Ministère de l'environnement et de la conservation, ± 95%), au comté d'Exmouth (0,5%) et à des propriétaires privés (<0,5%).

Le gouvernement de l'État possède une bande côtière d'une largeur de 2 km sur les 180 km les plus au sud du bien terrestre proposé, qui se trouve actuellement en concession pastorale privée (stations de Ningaloo, Cardabia, Warrora, Quobba et Gnaraloo). Ces concessions arriveront à échéance en 2015. L'UICN a demandé des informations à l'État partie concernant le renouvellement des concessions et, dans sa réponse, l'État partie indiquait : «L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'affectera ni la gestion, la propriété, les droits fonciers actuels ni le renouvellement futur des concessions actuelles [et] le statut actuel ou futur des terres privées dans le bien proposé...».

Une revendication foncière, au sein du bien proposé, est actuellement en médiation avec le Tribunal national des droits fonciers autochtones. En réponse à une demande de l'UICN, l'État partie a confirmé que la « revendication foncière Gnulli » ne serait pas affectée par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

La pêche artisanale à des fins commerciales et récréatives est réglementée et ne semble pas constituer de menace pour l'intégrité du bien proposé.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les conditions énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

En 2006, la proposition du gouvernement de l'État pour les limites du bien proposé pour le patrimoine national et mondial dépassait 2,5 millions d'hectares et comprenait le golfe d'Exmouth ainsi que de plus vastes secteurs des concessions pastorales. Après différentes consultations avec les communautés et de nouvelles évaluations scientifiques, cette superficie a été réduite en 2009. Les limites proposées comprennent une bande côtière d'environ 260 km de long et le milieu marin adjacent.

Plusieurs enclaves sont exclues, à l'intérieur des limites terrestres, et détaillées sur des cartes jointes au dossier

de proposition. Ces enclaves concernent le territoire de la ville de Coral Bay (Zone d'exclusion de Coral Bay); un terrain militaire à la pointe de North West Cape (Zone A de North West Cape et un plus petit secteur au sud, selon la carte 1.7 jointe au dossier tandis que Learmonth Air Weapons Range – la zone d'essais militaires de Learmonth – se trouve dans le bien proposé), Three Mile Camp, sur la côte méridionale du bien proposé, une sablière près de la ville d'Exmouth ainsi que les propriétés en concession pastorale de Cardabia, Warrora, Quobba et Gnaraloo. Sur demande officielle de l'État partie, après soumission du dossier de proposition, la station pastorale de Ningaloo et les infrastructures associées ont également été exclues du bien proposé. Ces enclaves sont généralement petites et n'empiètent pas de manière significative sur les valeurs naturelles. Les limites marines suivent celles des aires protégées existantes, et englobent de manière adéquate les îles Muiron et le récif corallien de Ningaloo, le long d'une série de coordonnées géographiques et de lignes interconnectées. Sur les 50 km de l'extrémité sud du bien, le Parc marin contrôlé par l'État forme les limites qui suivent le tracé de la côte à une distance d'environ 5 km. Le reste des limites s'étend jusqu'à au moins 15 km en mer.

Aucune zone tampon physique n'a été délimitée. Toutefois, la loi EPBC stipule que les activités menées en dehors de l'aire proposée qui pourraient avoir un impact important sur les valeurs patrimoniales doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une approbation préalable du Ministre de la protection de l'environnement. En conséquence, cette loi, outre la protection juridique globale décrite plus haut, sert de «tampon législatif» fonctionnel contre des facteurs qui pourraient affecter le bien.

Les limites englobent de manière adéquate les principales valeurs énumérées dans la proposition. La bande côtière de 2 km ne contribue pas de manière significative au critère au titre duquel le bien est proposé. Cette bande de terrain est caractérisée par des dunes basses, un cordon littoral calcaire et des broussailles arides et sert d'accès au parc marin; elle est donc importante pour la gestion du site, y compris pour le tourisme. Bien qu'il appartienne au gouvernement de l'État, le secteur en question est actuellement loué à des éleveurs (stations de Ningaloo, Cardabia, Warroora, Quobba et Gnaraloo) qui tirent leur revenu de l'élevage de bétail et de l'écotourisme. Ces concessions arriveront à échéance en 2015. L'incertitude qui pèse sur l'avenir de ces terres a créé des dissensions entre les concessionnaires et le Ministère de l'environnement et de la conservation. Les concessionnaires contestent vivement l'intégration de ces terres dans la proposition, pour différentes raisons et en particulier par crainte que l'inscription influe sur les demandes de renouvellement des concessions malgré les dénégations écrites du gouvernement. Les éleveurs estiment que leurs terres n'ont pas de valeurs patrimoniales exceptionnelles et que les services de l'État pourraient ne pas avoir la capacité de gérer ces terres additionnelles.

Les ONG nationales de la conservation et d'autres institutions militent en faveur de l'intégration du golfe d'Exmouth voisin, arguant que l'intégrité écologique du récif de Ningaloo et celle du golfe sont inextricablement liées. Dans le golfe, il y a d'importants peuplements de mangroves et d'autres habitats peu profonds qui servent de nurseries et de zones de nourrissage pour les adultes d'espèces vulnérables, y compris de tortues marines, de requins et de raies, de dugongs et de poissons commercialement importants. En outre, selon les ONG, le golfe est une source fondamentale de matières nutritives pour le récif corallien voisin de Ningaloo. Bien qu'il y ait une importante pêcherie de crevettes dans le golfe, elle serait durable et ferait l'objet de réglementations strictes de la pêche.

L'UICN considère que la majeure partie des limites du bien proposé remplissent les conditions énoncées dans les Orientations mais que certaines parties terrestres nécessitent un examen plus approfondi.

4.3 Gestion

À l'exception des concessions pastorales, tous les secteurs appartenant au bien proposé font l'objet d'un des plans de gestion suivants : Plan de gestion du Parc national de Cape Range 2010; Plan de gestion des îles Muiron et des Parcs côtiers de Jurabi et Bundegi de 1999; Cadre de gestion des terres de la Couronne non attribuées de la Côte de Ningaloo 2009; Plan de gestion du Parc marin de Ningaloo (Eaux du Commonwealth) 2002; Plan de gestion du Parc national de Ningaloo et de la Zone de gestion marine des îles Muiron 2005-2015; Plan de gestion environnementale, RAAF Learmonth et propriétés associées 2001.

Une étude indépendante (Strategen, 2008) a conclu que la protection des valeurs du bien potentiel du patrimoine mondial était correctement assurée. Tous les plans de gestion prévoient de manière adéquate le suivi de l'efficacité de la gestion. Tous les plans de gestion et leurs dispositions de gouvernance respectives sont rassemblés dans le Cadre de gestion stratégique de la Côte de Ningaloo. En outre, il existe différents plans de conservation pour des espèces spécifiques.

Le Ministère de l'environnement et de la conservation est l'autorité de gestion du bien proposé, avec les exceptions suivantes : les concessions pastorales sont gérées par chaque concessionnaire responsable ; la bande côtière de 2 km de la concession de Cardabia (qui appartient au Conseil aborigène de Baiyungu) est cogérée avec le Ministère de l'environnement et de la conservation dans le cadre d'un accord mutuel conclu en 2006; les terres du Ministère de la défense sont gérées par le Ministère de la défense; les Eaux du Commonwealth du Parc marin de Ningaloo sont gérées par le Ministère de l'environnement, de l'eau, du patrimoine et des arts (DEWHA) et le Ministère des pêches, avec le Ministère de l'environnement et de la conservation, chargé de la gestion quotidienne; les

Parcs côtiers de Jurabi et Bundegi ainsi que les îles Muiron sont cogérés par le Ministère de l'environnement et de la conservation et le comté d'Exmouth; le Parc marin (Eaux de l'État) est cogéré par le Ministère de l'environnement et de la conservation et le Ministère des pêches.

La gestion des parcs existants est avant tout financée par le gouvernement de l'État qui dépense environ cinq millions de dollars australiens chaque année pour le personnel, les bureaux, l'entretien, la mise en œuvre, le suivi, la recherche et la gestion générale. 700'000 dollars australiens supplémentaires sont attribués chaque année à la promotion du tourisme et un financement occasionnel est fourni pour des projets spécifiques tels que le programme d'éradication des chèvres. Le DEWHA fournit environ 100'000 dollars australiens chaque année pour la gestion quotidienne du Parc marin du Commonwealth. Le Ministère de la défense attribue occasionnellement des fonds pour des projets de conservation spéciaux (par ex., la protection de la doline de Bundera). Les concessionnaires pastoraux fourniraient des fonds privés à la conservation et à la gestion de leur propre territoire le long de la bande côtière de 2 km. En cas d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, Ningaloo sera éligible à un financement du programme «*Caring for our Country*» qui verse chaque année six millions de dollars australiens aux biens du patrimoine mondial australiens. Le Ministère de l'environnement et de la conservation emploie actuellement 33 personnes dans le district d'Exmouth. Tout le personnel étant basé à Exmouth (à l'exception d'un garde qui est basé au Parc national de Cape Range et d'un garde semi-permanent à Coral Bay), les zones se trouvant au sud du Parc national de Cape Range sont rarement visitées, la distance la plus éloignée d'Exmouth étant 260 km. Le Parc marin de Ningaloo comprend une bande côtière de 40m et bien qu'il y ait des activités de camping dans cette zone, le Ministère de l'environnement et de la conservation ne peut pas appliquer correctement les règlements. À moins que les effectifs du personnel et les ressources financières ne soient augmentés de manière significative, la responsabilité additionnelle de gestion des pieds des collines orientales de Cape Range et en particulier de la bande côtière de 2 km pourrait dépasser les capacités de gestion du Ministère de l'environnement et de la conservation dans un avenir proche.

À mesure qu'augmente le nombre de visiteurs et de résidents, les défis comprennent l'application des lois et la gestion quotidienne de régions reculées du parc marin et des régions méridionales de la bande côtière de 2 km de large. À cet égard, l'établissement et le renforcement de collaborations clés avec d'autres organismes de gestion tels que le Ministère des pêches sont cruciaux. Il semblerait que le pastoralisme soit la principale utilisation des terres le long de la côte. Un cadre de gestion en coopération entre les organismes de gestion, les concessionnaires et les scientifiques fait actuellement défaut.

Malgré les efforts en matière de consultation mentionnés par l'État partie, il est clair, du point de vue de la mission d'évaluation technique et des nombreuses lettres reçues par l'UICN, que les membres du comté d'Exmouth et de Carnarvon, de la Chambre de commerce d'Exmouth, de la Société aborigène de Baiyungu et en particulier les concessionnaires pastoraux ne font pas confiance au Ministère de l'environnement et de la conservation et remettent en question ses capacités de gestion. Si l'on en croit les allégations sur l'insuffisance des consultations avec les différents acteurs, il est nécessaire d'améliorer la communication. Les fonctionnaires du Ministère de l'environnement et de la conservation concèdent qu'un programme initial de communication et d'éducation soulignant clairement les conséquences de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le processus de proposition aurait permis d'empêcher des interprétations erronées et inutiles du processus de proposition et des conséquences d'une inscription possible.

Il importe qu'un éventuel statut de patrimoine mondial ne soit pas perçu comme mettant en péril les questions de droit foncier. L'exclusion partielle de certaines zones du bien du patrimoine mondial jusqu'à ce que ces questions soient résolues ne met pas en péril le potentiel de protection et de gestion car ces zones sont intégrées dans la zone de patrimoine national et l'État partie confirme que c'est cette classification qui apportera la protection principale au bien.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les conditions énoncées dans les Orientations à l'exception de certains secteurs terrestres contestés.

4.4 Menaces

Tout développement futur ou plan d'extraction des ressources sont soumis à la loi EPBC qui assure une importante protection légale globale.

Learmonth Air Weapons Range Facility (zone d'essais militaires de Learmonth) couvrant environ 18'954 hectares dans le bien proposé est une zone d'exercices militaires et de bombardement. Elle comprend un ancien complexe récifal et une faune cavernicole d'importance exceptionnelle. C'était l'une des zones d'essais de bombardement les plus actives d'Australie jusque vers les années 1990, et de nouvelles activités de bombardement pourraient constituer une menace, en particulier pour la doline de Bundera qui se trouve sur les terres du Ministère de la défense. Une étude de 2009 réalisée par le Ministère de la défense a recommandé de poursuivre l'utilisation à l'avenir. Bien que les terres du Ministère de la défense se trouvant dans le bien du patrimoine soient soumises à la loi EPBC, la loi pourrait être contournée s'il s'agit «des intérêts de la défense ou de la sécurité de l'Australie, ou d'une situation d'urgence nationale».

Bien que le tourisme soit en augmentation, les menaces associées (dommages à la végétation, pêche illicite,

déversement d'eaux usées et de déchets et perturbation des espèces sauvages) sont atténuées via des programmes de gestion complets et une stratégie globale de développement du tourisme. Les installations d'amarrage des navires de plaisance sont limitées et strictement contrôlées. Parmi les préoccupations futures, il y a l'augmentation de la demande d'eau qui conduirait à l'exploitation de l'eau avec des effets sur les systèmes souterrains comme on peut le voir dans les zones arides où le nombre de visiteurs augmente de manière abrupte.

Il pourrait y avoir une pollution accidentelle, y compris provoquée par une catastrophe naturelle. Il y a d'importants gisements de pétrole et de gaz au large du bien proposé. L'UICN croit comprendre que l'État partie a accordé une licence d'exploration pétrolière pour le permis WA-384-P à environ 50 km au large du North West Cape. Sachant que l'exploitation pétrolière au large devrait augmenter dans les eaux adjacentes, un déversement accidentel de pétrole ou d'autres polluants pose une menace importante à la vie marine et aux écosystèmes de la Côte de Ningaloo. Certes, un plan d'urgence national intégré est en place et des équipements de réaction à une marée noire a été déployé à titre préventif à Exmouth, mais le littoral proposé est trop long et trop isolé pour permettre une protection raisonnable contre une marée noire.

Les espèces exotiques envahissantes et surtout les renards, les chats, les chèvres et les plantes adventices dans les secteurs terrestres, et certaines espèces marines, font l'objet d'un suivi et d'un contrôle satisfaisants. D'autres préoccupations potentielles en milieu terrestre comprennent l'exploitation de carrières de calcaire qui a lieu sur une concession d'extraction, mais actuellement à échelle modeste ne posant pas de risque. Le feu, qui fait partie des modes de gestion historiques des communautés autochtones locales, est une menace potentielle pour la végétation terrestre et appelle un suivi et un contrôle.

L'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des températures de l'eau de mer associées au changement climatique ont eu comparativement peu d'effets sur le bien. La bonne intégrité globale dénote une résilience plus élevée que celles de systèmes perturbés placés sous stress additionnel. Quoi qu'il en soit, un suivi rigoureux est hautement recommandé.

En résumé, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité énoncées dans les Orientations, à l'exception de quelques secteurs terrestres.

5. AUTRES COMMENTAIRES

La mise en place envisagée d'un «Comité consultatif du patrimoine mondial de la Côte de Ningaloo» suite à une possible inscription du bien proposé, rassemblant les représentants des propriétaires traditionnels, du gouvernement local, des experts scientifiques et des

membres de la communauté est extrêmement louable. L'UICN note que des plates-formes et des mécanismes d'échange de cette nature peuvent être utiles même lors des toutes premières étapes, y compris des processus de proposition, et devraient être pris en compte par les États parties en tant qu'investissement accompagnant dès le début les processus de proposition.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de la Côte de Ningaloo est proposée au titre des critères (vii), (viii) et (x).

Critère (vii) Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle

Les paysages terrestres et marins du bien comprennent de très vastes milieux terrestres, côtiers et marins pratiquement intacts. Le panorama sous-marin luxuriant et coloré apporte un contraste marqué et spectaculaire par rapport aux terres arides et rudes. Le bien accueille des groupes rares et nombreux de requins-baleines (*Rhincodon typus*) ainsi que d'importantes agrégations d'autres espèces de poissons et de mammifères marins. Les agrégations de Ningaloo qui suivent la reproduction massive des coraux et les remontées de matières nutritives saisonnières entraînent un pic de productivité qui conduit quelque 300 à 500 requins-baleines à se rassembler pour former la plus gigantesque agrégation connue au monde.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (viii) : Histoire de la terre et caractéristiques géologiques

Les principales caractéristiques sont les masses d'eau connectées à l'océan par des liens souterrains (systèmes anchialins) qui abritent une faune vivante en vie aquatique dans des grottes et dans des habitats entièrement souterrains, au-delà des zones ouvertes à la lumière naturelle (stygofaune) rappelant et illustrant les changements géographiques et biologiques sur 150 millions d'années; les systèmes karstiques souterrains avec des formes de vie endémiques et hautement spécialisées; et les structures géoécologiques. La proposition reconnaît que tous les éléments de la biogéographie et de la géologie peuvent être trouvés ailleurs mais estime qu'il n'y a pas de système calcaire intégré et complet comparable. De l'avis de l'UICN, les valeurs clés des caractéristiques géologiques consistent à abriter une faune remarquable et hautement spécialisée, ce qui est mieux reconnu au titre du critère relatif à la biodiversité.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Outre les rassemblements remarquables de requins-baleines, le récif de Ningaloo abrite une diversité marine élevée, avec plus de 300 espèces coralliennes décrites, plus de 700 espèces de poissons de récifs, environ 650

espèces de mollusques et près de 600 espèces de crustacés ainsi que plus de 1'000 espèces d'algues marines. Les effectifs nombreux de 155 espèces d'éponges et 25 nouvelles espèces d'échinodermes amplifient l'importance du site. À l'écotone, entre les eaux tropicales et tempérées, la Côte de Ningaloo accueille une diversité inhabituelle d'espèces de tortues marines qui, selon les estimations, viennent creuser 10'000 nids le long de la côte chaque année.

La majeure partie des espèces souterraines terrestres, y compris les espèces aquatiques des grottes inondées, sont rares, diverses sur le plan taxonomique et impossibles à trouver ailleurs dans l'hémisphère Sud. L'association d'une faune relictuelle de forêts ombrophiles et de petits invertébrés intégralement aquatiques dans les mêmes réseaux de grottes est exceptionnelle. La faune souterraine de la péninsule est très diverse et présente la plus haute diversité pour une faune cavernicole (troglomorphique) en Australie et l'une des plus élevées du monde. Au-dessus, la diversité des reptiles et des plantes vasculaires des terres arides est également remarquable.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-11/35.COM/8B et WHC-11/35.COM/INF.8B2,
2. Inscrit la **Côte de Ningaloo (Australie)** au titre des critères (vii) et (x), en prenant note du fait que les limites adoptées englobent le Parc marin de Ningaloo (Eaux du Commonwealth), le Parc marin de Ningaloo (Eaux de l'État) et la Zone de gestion marine des îles Muiron (comprenant les îles Muiron), le Parc côtier de Jurabi, le Parc côtier de Bundegi, le Parc national Cape Range, la Air Weapons Range (zone d'essais militaires) de Learmonth ;
3. Renvoie les secteurs restants du bien proposé pour permettre à l'État partie d'évaluer une collaboration avec les différents acteurs, y compris les concessionnaires privés de ces zones. Celles-ci pourraient être considérées pour une modification mineure des limites subséquente ;
4. Adopte la **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle** suivante :

Brève synthèse

La Côte de Ningaloo se trouve sur le littoral reculé d'Australie occidentale, le long de l'océan Indien oriental. L'océan et la côte aride interconnectés ont donné naissance à des paysages terrestres et marins

exceptionnels du point de vue esthétique. Dans les eaux côtières, on trouve un système récifal proche du rivage d'importance capitale et un système karstique calcaire directement adjacent, avec les habitats et les espèces associées, le long d'un littoral aride. Les espèces terrestres du bien présentent un taux d'endémisme élevé et les espèces marines une diversité et une abondance élevées. On estime que 300 à 500 requins-baleines se rassemblent chaque année au moment lorsqu'ont lieu des phénomènes massifs de reproduction corallienne et des augmentations saisonnières localisées de la productivité.

La portion marine du bien contient des habitats extrêmement divers, notamment des lagons, des récifs, la haute mer, la pente continentale et le plateau continental. Des systèmes intertidaux tels que des berges rocheuses, des plages de sable, des estuaires et des mangroves sont également présents dans le bien. L'habitat marin dominant est le récif de Ningaloo qui abrite une faune et une flore marines aussi bien tropicales que tempérées, comprenant des reptiles et des mammifères marins.

La principale caractéristique terrestre de la Côte de Ningaloo est le vaste système karstique et le réseau de grottes et de cours d'eau souterrains de Cape Range. Le système karstique comprend des centaines de caractéristiques distinctes telles que des grottes, des dolines et des masses d'eau souterraines où l'on trouve une riche diversité d'espèces souterraines hautement spécialisées. Au-dessus, la péninsule de Cape Range appartient à une écorégion aride reconnue pour ses taux élevés de richesse et d'endémisme des espèces, en particulier d'oiseaux et de reptiles.

Critères

Critère (vii)

Les paysages terrestres et marins du bien comprennent de très vastes milieux terrestres, côtiers et marins pratiquement intacts. Le panorama sous-marin luxuriant et coloré apporte un contraste marqué et spectaculaire par rapport aux terres arides et rudes. Le bien accueille des groupes rares et nombreux de requins-baleines (*Rhincodon typus*) ainsi que d'importantes agrégations d'autres espèces de poissons et de mammifères marins. Les agrégations de Ningaloo qui suivent la reproduction massive des coraux et les remontées de matières nutritives saisonnières entraînent un pic de productivité qui conduit quelque 300 à 500 requins-baleines à se rassembler pour former la plus gigantesque agrégation connue au monde.

Critère (x)

Outre les agrégations remarquables de requins-baleines, le récif de Ningaloo abrite une diversité marine élevée de plus de 300 espèces coralliennes décrites, plus de 700 espèces de poissons de récifs, environ 650 espèces de mollusques et près de 600 espèces de crustacés ainsi que plus de 1'000 espèces d'algues marines. Les effectifs nombreux de 155 espèces d'éponges et 25 nouvelles espèces d'échinodermes

amplifient l'importance du site. À l'écotone, entre les eaux tropicales et tempérées, la Côte de Ningaloo accueille une diversité inhabituelle d'espèces de tortues marines qui, selon les estimations, viennent creuser 10'000 nids le long de la côte chaque année.

La majeure partie des espèces souterraines terrestres, y compris les espèces aquatiques des grottes inondées, sont rares, diverses sur le plan taxonomique et impossibles à trouver ailleurs dans l'hémisphère Sud. L'association d'une faune relictuelle de forêts ombrophiles et de petits invertébrés intégralement aquatiques dans les mêmes réseaux de grottes est exceptionnelle. La faune souterraine de la péninsule est très diverse et présente la plus haute diversité pour une faune cavernicole (troglogomorphe) en Australie et l'une des plus élevées du monde. Au-dessus, la diversité des reptiles et des plantes vasculaires des terres arides est également remarquable.

Intégrité

Le bien est enchâssé dans un réseau juridique complet conçu pour les différentes aires protégées et tous les autres territoires. En tant que bien du patrimoine national, il est soumis à la loi fédérale de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité de 1999 (EPBC) selon laquelle toutes les activités proposées qui pourraient avoir des impacts importants sur les valeurs du bien nécessitent une évaluation. L'EPBC est applicable aux activités qui se déroulent en dehors des limites du bien. Aucune zone tampon officielle n'a été établie mais la loi sert de «zone tampon» juridique. Les limites englobent les valeurs marines et terrestres clés et les parties exclues sont de petite taille et ne portent pas préjudice au maintien des valeurs à condition que celles-ci soient correctement gérées.

L'intégrité des secteurs marins et terrestres pourrait faire face à un certain nombre de menaces. Les installations de la zone d'essais militaires de Learmonth, situées dans le bien, comprennent un ancien complexe récifal et une faune cavernicole d'importance exceptionnelle. C'était l'une des zones d'essais de bombardement les plus actives d'Australie jusque vers les années 1990 et de nouvelles activités de bombardement pourraient constituer une menace, en particulier pour la doline de Bundera qui se trouve sur les terres du Ministère de la défense. Le tourisme augmente, apportant son lot de menaces : dommages causés à la végétation, pêche illicite, déversement d'eaux usées et de déchets et perturbations causées aux espèces sauvages. Des programmes de gestion exhaustifs et une stratégie globale de développement du tourisme sont en place de même que des mesures de réaction qui nécessitent d'être consolidées en prévision de l'expansion future du tourisme. D'autres préoccupations concernent la demande d'eau qui croît et conduit à prélever de l'eau avec des effets potentiels sur les systèmes souterrains comme on peut le constater dans les zones arides où le nombre de visiteurs augmente de manière abrupte.

Le feu, qui fait partie des modes de gestion historiques des communautés autochtones locales, est une menace potentielle pour la végétation terrestre et appelle un suivi et un contrôle. L'élevage sur les concessions pastorales continue d'être une utilisation importante des sols, compatible avec la conservation de la nature à condition d'être correctement gérée.

Dans la région qui entoure le bien, une exploitation potentielle des hydrocarbures off-shore nécessite une étude rigoureuse afin d'empêcher une pollution et des perturbations potentielles. La longueur du littoral et sa nature isolée posent des défis majeurs s'il faut réagir à des incidents de pollution, ce qui suggère qu'il est nécessaire d'investir encore dans les mesures d'urgence.

L'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des températures de l'eau de mer associées aux changements climatiques ont eu comparativement peu d'effets sur le bien. La bonne intégrité globale dénote une résilience plus élevée que celles de systèmes perturbés placés sous stress additionnel. Quoi qu'il en soit, un suivi rigoureux est hautement recommandé.

Une autre préoccupation concerne aussi bien les secteurs marins que terrestres du bien et nécessite suivi et gestion continus. Il s'agit des espèces exotiques envahissantes et surtout des renards, des chats, des chèvres et des plantes adventices dans les secteurs terrestres, et de certaines espèces marines.

Conditions de protection et de gestion

Grâce à son isolement et à la faible densité démographique, la Côte de Ningaloo bénéficie d'un degré élevé de protection naturelle. Le bien entier, appartenant principalement à l'État, est protégé et géré de manière intégrale, notamment par un cadre de gestion stratégique global. Compte tenu des divers paliers gouvernementaux concernés et de la différenciation entre les secteurs terrestres et marins du bien, la coordination effective des multiples plans, dans un cadre de gestion global, est d'importance critique. Il faut assurer la coopération pleine et entière entre les organismes, y compris ceux qui sont responsables des pêches, pour garantir la gestion et l'application des lois dans les zones terrestres et marines vastes et isolées de tout. Il serait bon d'augmenter le financement apporté au niveau fédéral et de l'État, ainsi que les effectifs du personnel, tels qu'ils étaient au moment de l'inscription.

Il est nécessaire de gérer les pêcheries de manière continue et de planifier rigoureusement l'exploitation des ressources avec un suivi correspondant et une préparation aux catastrophes pour protéger les valeurs du bien.

La communication, la consultation et les efforts conjoints avec les acteurs locaux et autochtones, y compris la négociation des droits fonciers des autochtones et des concessions pastorales sont des éléments indispensables d'une gestion efficace et de l'acceptation

des efforts de conservation au niveau local. Compte tenu de l'immensité de la région et des ressources humaines et financières limitées, l'approche de cogestion avec les acteurs locaux constitue une option prometteuse. La mise en place d'un «Comité consultatif du patrimoine mondial de la Côte de Ningaloo» ou d'un organe semblable rassemblant les représentants des propriétaires traditionnels, du gouvernement local, des experts scientifiques et des membres de la communauté a un rôle important à jouer à cet égard.

Le nombre de touristes devrait augmenter, ce qui nécessitera des efforts de gestion additionnels. Une augmentation de l'exploitation de l'eau, y compris par la demande d'un tourisme en expansion, pourrait affecter les habitats aquatiques souterrains fragiles et les communautés d'espèces nécessiteront une surveillance et une gestion constantes.

5. Félicite l'État partie pour ses efforts de conservation et de gestion de la Côte de Ningaloo, y compris pour les programmes novateurs d'administrateurs bénévoles et de suivi des tortues, l'éradication d'espèces terrestres envahissantes et la gestion du nombre croissant de touristes.

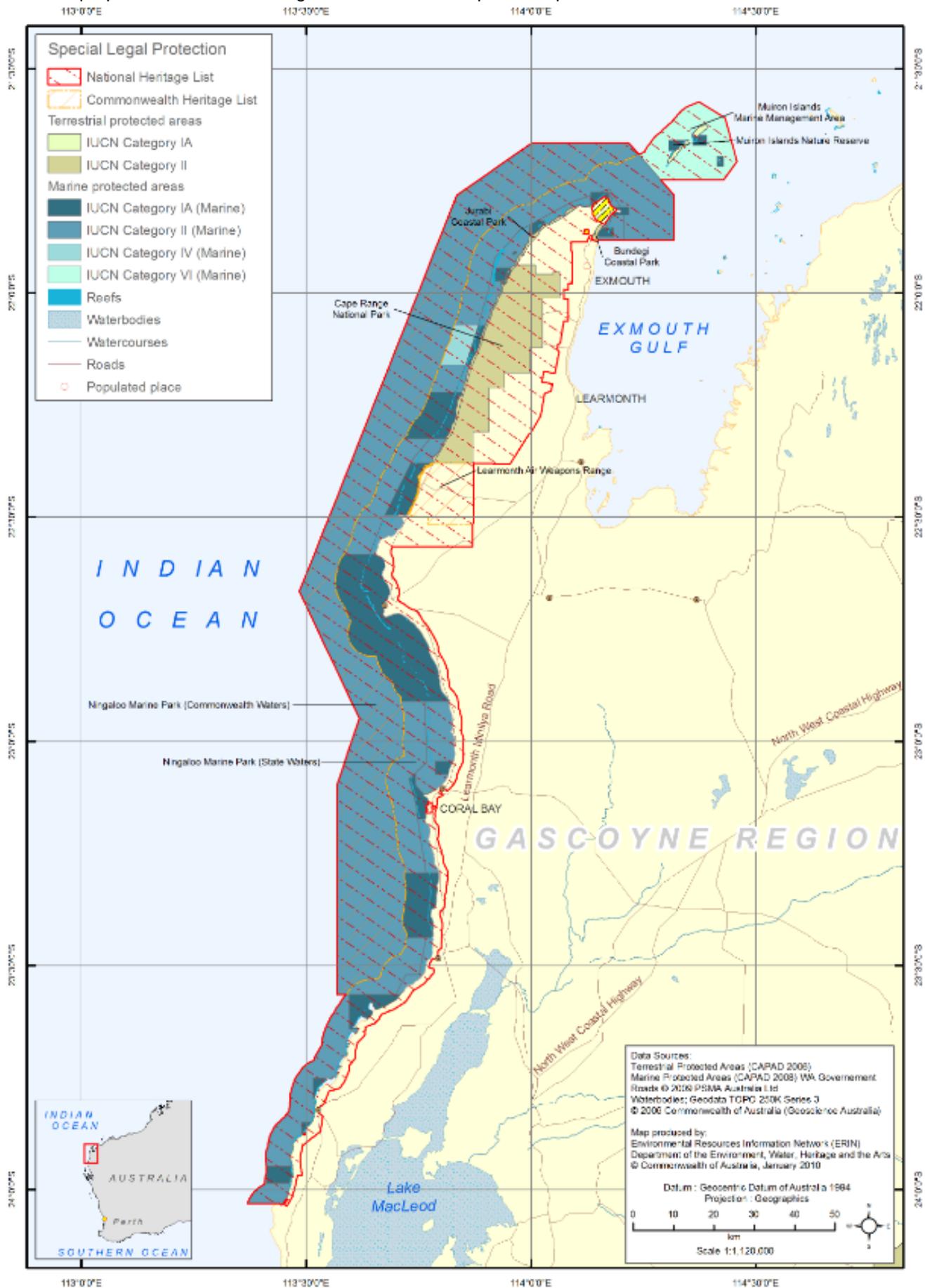
6. Recommande à l'État partie :

- a) d'augmenter le budget général et les ressources de gestion, en se concentrant spécifiquement sur les zones isolées du bien proposé, d'augmenter les capacités sur le terrain, de renforcer les dispositions de cogestion et de consolider le suivi et l'application des lois tant en milieu terrestre que marin;
- b) de renforcer les liens de travail avec le Département des pêches afin de regrouper les ressources et de renforcer le suivi, la surveillance et l'application, compte tenu de l'immensité de l'océan et du milieu terrestre;
- c) d'utiliser les modèles de gestion existants et qui ont fait leurs preuves pour d'autres biens marins du patrimoine mondial dans d'autres États d'Australie, par exemple l'Autorité du Parc marin du récif de la Grande Barrière, pour améliorer le cadre et la capacité de gestion de la Côte de Ningaloo;
- d) de renforcer les programmes novateurs de bénévoles pour gérer et surveiller la vaste superficie du bien;
- e) d'envisager de préparer une nouvelle proposition d'inscription du bien au titre du critère (ix);
- f) d'envisager d'inclure le golfe d'Exmouth sur la base des liens écologiques unissant le récif de Ningaloo et le golfe, en particulier les vastes peuplements de mangroves et autres habitats

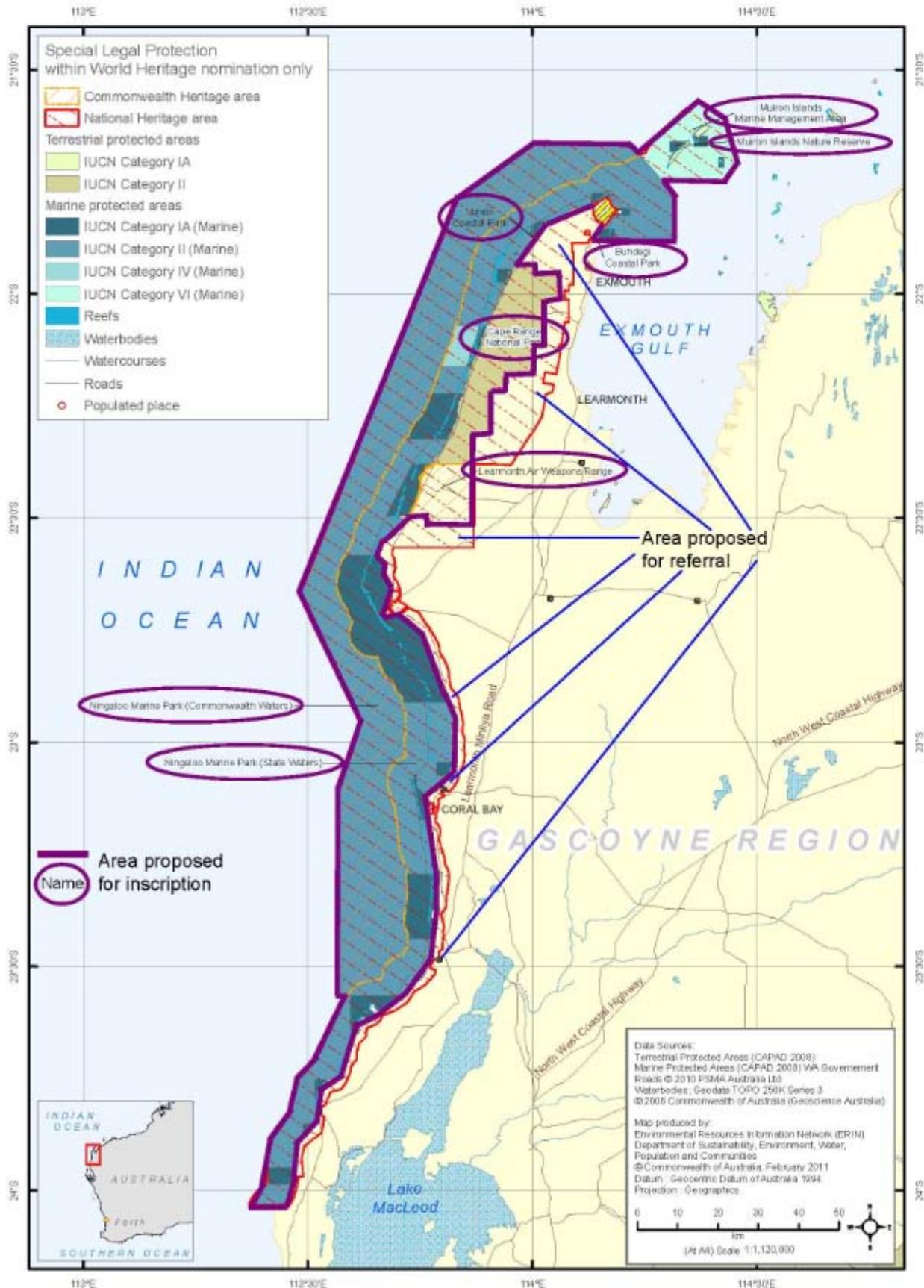
d'eaux peu profondes qui servent de nurseries et de zones de nourrissage des adultes pour de nombreuses espèces.

7. Note avec satisfaction l'assurance donnée par l'État partie que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial ne portera pas préjudice au statut des terres sous concession ni aux droits fonciers des autochtones concernant le bien et les zones adjacentes.

Carte 1: Bien proposé de la Côte de Ningaloo comme soumis par l'Etat partie



Carte 2: Zone recommandée pour inscription et zone recommandée pour renvoi.



Note de bas de page: Cette carte a été annotée par l’UICN qui s’est basée sur la carte du bien propose soumise par l’Etat partie, pour indiquer la zone que l’UICN recommande pour inscription, et la zone que l’UICN recommande pour renvoi. Les limites de la zone proposée pour inscription incluent les éléments détaillés dans le point 2 du projet de décision. Les limites de la zone recommandée pour inscription sont clairement marquées sur les cartes à large échelle soumises par l’Etat partie dans le dossier de proposition, et ont été vérifiées par l’UICN et le Centre du patrimoine mondial.